



CHARLEMAGNE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION**

**AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION**

Règlements numéros 10-329-25-45, 10-418-25-02, 10-400-25-02, 10-369-25-02, 10-331-25-03 et 11-296-25-02

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 17 novembre 2025, les règlements suivants :

- Règlement numéro 10-329-25-45 amendant le règlement numéro 05-329-04 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique;
- Règlement numéro 10-418-25-02 amendant le règlement numéro 10-418-22 relatif aux chiens, chats et animaux domestiques;
- Règlement numéro 10-400-25-02 amendant le règlement numéro 06-400-17 relatif au déneigement des allées et des stationnements privés;
- Règlement numéro 10-369-25-02 amendant le règlement numéro 03-369-12 régissant l'utilisation de l'eau potable;
- Règlement numéro 10-331-25-03 amendant le règlement numéro 02-331-05 concernant les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, la salubrité et le bien-être général;
- Règlement numéro 11-296-25-02 amendant le règlement numéro 04-296-16 concernant la tarification applicable aux demandes de révision administrative en matière d'évaluation foncière.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ces règlements peut le faire en communiquant avec l'hôtel de ville de Charlemagne pendant les heures d'ouverture de bureau.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Charlemagne ce 18 novembre 2025

Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 18 novembre 2025, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, à l'endroit réservé à cette fin, le 18 novembre 2025.

Donné à Charlemagne ce 18 novembre 2025

Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière